ADMINISTRATION COMMUNALE

LINTGEN

Avis

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 15 octobre 2026 n° 1/26/0336,

une autorisation pour la cessation d'activités des ateliers travail de métaux, immeuble de bureaux, substances classés, sablage, production de froid et transformateurs à Lintgen, 24, rue de Diekirch, est accordée à la société ROTAREX GROUP.

Le recours contre la susdite décision, réservé en conformité de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999, à tous les intéressés en général, devra être interjeté sous peine d'irrecevabilité par le ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 40 jours à partir d'aujourd'hui.

Lintgen, le 26 octobre 2026

Le Bourgmestre,

Bureaux : 2, rue de Diekirch L-7440 Lintgen
Internet : www.lintgen.lu E-mail : commune@lintgen.lu
Tél. : 32 03 59 1 Fax : 32 03 59 35